



La FNEDT demande le remboursement anticipé de la TICPE sur le Gazole Non Routier

En seulement quelques mois, le gazole non routier (GNR) a vu son prix augmenter de 40%. Ce dernier figure parmi les trois postes de charges des entreprises de travaux agricoles et forestiers (ETARF), la FNEDT demande le déclenchement du remboursement anticipé de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dès le 1^{er} janvier 2022.

Paris, le 15 novembre 2021 – « Depuis ces derniers mois, le prix du carburant remonte en flèche : + 40 % pour le gazole non routier (GNR) indispensable aux travaux agricoles et forestiers » déclare Gérard Napias, président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT). Cette hausse vertigineuse d'une des trois principales charges des prestations de service des entreprises de travaux agricoles et forestiers, avec le matériel et la main d'œuvre, est « devenu insoutenable pour les ETARF ».

« C'est pourquoi la FNEDT demande au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de déclencher le remboursement anticipé de la TICPE dès le 1^{er} janvier 2022 sur les consommations de carburant 2021 » ajoute-t-il. À condition d'en faire la demande, toute entreprise de travaux agricoles et forestiers, peut bénéficier du remboursement partiel de la TICPE (ex-TIPP). Pour cela, une démarche en ligne est à suivre sur chorus pour le remboursement.

Comme les chantiers de récolte et de semis se poursuivent et que les travaux d'hiver démarrent, la FNEDT demande l'anticipation du remboursement de la taxe versée normalement le 1^{er} mai de l'année suivante, et plus tardivement ces dernières années. « La trésorerie est à la baisse depuis des mois. Les entreprises ne peuvent pas directement répercuter les variations des charges dans les prix de vente de prestations déjà conclues, en l'absence de clause générale et obligatoire d'indexation du prix du carburant dans les marchés. » explique Gérard Napias.



Le montant de remboursement partiel de TICPE sur le GNR 2020 s'élève à 0,1496€ le litre. Aujourd'hui, avec le rebond de l'activité économique qui alimente la flambée des prix du pétrole, de l'acier, le prix du GNR est proche de 1,05€ le litre, contre 0,75€ au début de l'année 2021.

Pour toute information presse - Agence Ressources De la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Antoine Cauchoix - 01 85 09 83 77 - 06 09 49 09 78 - acauchoux@agence-rdn.com

A propos - FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. La FNEDT regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 21 000 entreprises de travaux emploient 124 000 actifs permanents et occasionnels (chiffres CCMSA-FNEDT 2019) pour la conduite et l'entretien des machines, les travaux manuels, la gestion des chantiers, le support administratif et comptable. La part en valeur de l'emploi dans l'interbranche agricole (production, paysage, ETARF, bois) a doublé en 10 ans. La délégation de travaux agricoles s'est développée de manière soutenue depuis le milieu des années 1990 dans notre pays. Le nombre d'exploitations agricoles recourant à un ETA immatriculé au RCS a doublé entre 2000 et 2016. Les ETF réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).